



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

8559268

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/02/2023

Retour Préfecture : 13/02/2023

d'Agglomération  
Porte de l'Isère

# Convention de Partenariat CAPI - Pole d'Intelligence Logistique 2023

Entre :

**La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère**, 17 avenue du Bourg, 38080 L'Isle d'Abeau, représentée par son Président, Jean Papadopolu

Ci-après dénommée « La CAPI » d'une part,

et

**L'association Pôle d'Intelligence Logistique**, CCI Nord Isère, 5 rue Condorcet, CS 20312, 38093 Villefontaine Cedex, représentée par son Président, Thomas Daudré-Vignier

ci-après dénommée « Pôle d'Intelligence Logistique » d'autre part.

## Article 1 : Présentation et objet

### 1.1 Présentation, rôle et missions de la CAPI et du Pôle d'Intelligence Logistique

**La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère** accueille sur son territoire 51 000 emplois et 7200 établissements dont 120 entreprises de plus de 50 salariés. Elle représente la 2<sup>ème</sup> agglomération de l'Isère, le 2<sup>ème</sup> pôle urbain et économique du Département et la 8<sup>ème</sup> agglomération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle exerce, pour le compte de ses 22 communes membres un certain nombre de compétences dont le développement économique. A travers sa direction de développement économique et du tourisme, elle met en place les missions suivantes :

- Définition, mise en œuvre et évaluation de la stratégie de développement économique
- Structuration, animation et développement du tissu économique local et notamment de ses filières d'excellence dont celle de la logistique
- Promotion de l'attractivité territoriale (offre foncière et immobilière, accompagnement de l'implantation et du développement des entreprises sur le territoire)
- Développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation
- Programmation et gestion des zones d'activités économiques (et de l'offre de services et d'équipements et d'infrastructures liée), dont le Parc international de Chesnes, situé sur les communes de Saint-Quentin-Fallavier et Satolas-et-Bonce, qui est une plateforme logistique d'envergure européenne
- Organisation générale de la politique locale du commerce

**Le Pôle d'Intelligence Logistique** est le réseau associatif fédérant l'écosystème logistique régional. Basé en Nord Isère, une part importante de ses adhérents opèrent sur le Parc international de Chesnes.

Le Pôle d'Intelligence Logistique a trois missions principales :

- Fédérer l'écosystème logistique territorial
- Piloter des projets collaboratifs au service de la performance globale des entreprises de la filière
- Promouvoir les métiers et la filière logistique sur le territoire

## 1.2 Objet

L'animation de la filière logistique, reconnue comme filière d'excellence du territoire, constitue pour la CAPI un objectif de développement économique de premier plan.

Considérant que le Pôle d'Intelligence Logistique fédère une part importante des entreprises exerçant des activités liées à la logistique sur le territoire et qu'il contribue ainsi à la structuration de l'écosystème économique territorial, la CAPI soutient financièrement par la présente convention l'objectif général et le plan d'actions 2023 du Pôle d'Intelligence Logistique, sans attendre de contrepartie directe de cette subvention.

En matière d'objectif général, la CAPI apporte son soutien aux objectifs suivants poursuivis par le Pôle d'Intelligence logistique :

- Animer les acteurs de la filière logistique
- Promouvoir la filière logistique, qui est une filière d'excellence pour la CAPI et un moteur du développement sur le territoire
- Promouvoir et valoriser les métiers de la logistique et soutenir l'attractivité globale de la filière, dans un contexte de tension en termes de recrutement
- Promouvoir des pratiques plus durables auprès des acteurs de la chaîne logistique : notamment entrepôt et aménagement logistique durables, carburants alternatifs et multimodalité
- Suivre les innovations et pratiques innovantes adoptées par les acteurs de la chaîne logistique sur le territoire
- Participer aux réflexions sur la mobilité des salariés et l'accessibilité du Parc international de Chesnes, dans le cadre notamment des Plans de déplacement inter-entreprises portés par la CAPI et la CCI Nord-Isère
- Participer à la sécurité des zones d'activité (Parc international de Chesnes notamment) en partageant de la veille sur les actes délictueux et les atteintes aux biens commis sur le territoire ainsi que des informations de prévention

En matière de plan d'actions pour 2023, la CAPI soutient plus particulièrement certaines actions dont les objectifs sont spécifiés à l'article 2 et qui donnent lieu notamment à du financement du temps passé par l'équipe du Pôle. Le Pôle d'Intelligence Logistique s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre ce plan d'actions.

Ce plan d'action n'est pas exclusif en termes de partenariat : la CAPI est associée aux réflexions/ projets du Pôle qui concernent le territoire CAPI, et de la même manière le Pôle d'Intelligence Logistique est associé comme partenaire aux réflexions/ projets de la CAPI touchant à la filière logistique, notamment en lien avec les objectifs listés ci-dessous.

## Article 2 : plan d'actions 2023 du Pôle d'Intelligence Logistique plus spécifiquement soutenu par la CAPI

### 2.1 Promotion des métiers, de la filière

*Objectifs : le Pôle d'Intelligence Logistique mène de nombreuses actions de promotion de la filière logistique et de ses métiers auprès des publics scolaires, demandeurs d'emploi et plus globalement acteurs du territoire. Ces actions s'inscrivent directement dans le cadre des objectifs poursuivis par la CAPI, en ce qu'elles concourent à l'attractivité du secteur et de ses métiers et donc au dynamisme économique de la filière logistique sur le territoire, et sont soutenues à ce titre.*

#### 2.1.1 Matinale de découverte de la logistique

Depuis 2017, le Pôle d'Intelligence Logistique et la CAPI co-organisent des visites destinées aux prescripteurs « orientation, emploi, formation » et aux élus locaux associant une visite du Parc international de Chesnes et une visite d'un site logistique afin de présenter les grands enjeux économiques et d'emploi auprès des prescripteurs et élus du territoire.

Devant le succès rencontré par ces matinées et leur intérêt pour la promotion de la filière logistique sur le territoire, le Pôle d'Intelligence Logistique et la CAPI co-organiseront au moins deux nouvelles éditions en 2023, sous réserve d'un nombre minimal de personnes intéressées (au moins 8 personnes hors personnel CAPI – Pôle). Les visites seront assurées à deux voix par le Pôle et la CAPI.

L'utilisation et la prise en charge d'un bus sera assurée par le Pôle d'Intelligence Logistique pour les visites du Parc International de Chesnes. La CAPI est relais de communication de ces événements auprès de ses partenaires et assure un soutien financier pour le temps passé pour l'organisation des visites ainsi que pour l'achat de prestation nécessaire.

#### 2.1.2 Vidéos de promotion

Dans la continuité des premiers formats des vidéos « Bienvenue dans mon entrepôt », la CAPI et le Pôle d'Intelligence Logistique souhaitent réadapter le format des vidéos, et propose de réaliser des vidéos, plus courtes (idéalement moins d'une minute), facilement réutilisable sur les réseaux sociaux, et davantage orientées sur des thématiques, des métiers (par exemple : maintenance industrielle, gestion de stock, e-commerce, grande distribution alimentaire...) afin de mettre en visibilité les entreprises, les salariés et les métiers du territoire.

A ce titre, la CAPI financera en 2023 la réalisation d'au moins deux vidéos courtes qui pourront ensuite être relayées sur les réseaux sociaux mais aussi diffusées lors de réunions avec les prescripteurs emploi-formation et autres bénéficiaires du PLIE (entre autres).

Le soutien de la CAPI correspond à du temps passé par l'équipe du Pôle ainsi que l'achat de prestation nécessaire.

#### 2.1.3 Participation à d'autres actions de promotion

Le Pôle d'Intelligence Logistique sera présent sur les forums d'emploi, d'alternance du territoire pour promouvoir les métiers de la logistique et les rendre visibles sur le territoire, en fonction des formats proposés par les organisateurs ainsi que le calendrier des événements du Pôle.

Le soutien de la CAPI prend la forme d'un soutien financier pour le temps passé sur ces actions.

#### 2.1.4 FOCUS : Biennale de la logistique 2023

Depuis 2012, le Pôle d'Intelligence Logistique organise un évènement d'envergure sur le territoire : le salon Logistic Expo qui est devenu depuis 2017 la Biennale de la Logistique. Depuis la dernière édition, en 2021, le contexte économique, emploi et territorial a évolué, et permet au Pôle d'Intelligence Logistique de revoir l'organisation complète de l'édition 2023 de la Biennale de la logistique.

Les objectifs de cet évènement restent inchangés :

- Faciliter la découverte des métiers par un contact direct avec les professionnels
- Promouvoir la logistique du territoire et valoriser ses métiers
- Rendre visible l'offre de formation logistique
- Participer au développement de l'emploi logistique en luttant contre les idées reçues liées au secteur
- Fédérer les acteurs et entreprises autour d'un évènement phare
- Valoriser les salariés présents sur le territoire

Seront organisés en 2023, avec le soutien de la CAPI, les évènements phares suivants :

- Logistic EXPO, nouvelle formule, durant laquelle ce sont les entreprises qui ouvrent leurs portes ;
- Le Championnat des caristes permettant de mettre en avant les salariés du territoire ;
- Une visite commentée de la zone d'activité à destination des élus, des partenaires et de la presse ;
- ...

Le soutien de la CAPI correspond à du temps passé par l'équipe du Pôle pour l'organisation de l'évènement ainsi que de la communication et l'achat de prestation nécessaire.

## 2.2 Ressources Humaines, Emploi et formation

*Objectifs : l'expertise du Pôle d'Intelligence Logistique se concentre sur les enjeux humains dans l'entrepôt : prévention des risques, ressources humaines, anticipation des besoins en emploi et compétences, emploi et formation, qualité de vie au travail. La CAPI accompagne ces projets en ce qu'ils contribuent à son action propre en matière d'emploi/insertion et notamment à un développement économique durable, à une meilleure adéquation entre les besoins en compétences des entreprises et la demande de travail et d'évolution professionnelle sur le bassin d'emploi, dans un contexte où la tension sur l'emploi est particulièrement prégnante sur la filière et le territoire*

### 2.2.1 Emploi et Insertion

Dans un contexte de tension sur le recrutement et d'élargissement du *sourcing* à des pistes innovantes, le Pôle d'Intelligence Logistique appuie les initiatives pour rapprocher les publics éloignés de l'emploi des métiers de la logistique.

Ces initiatives entrent en cohérence avec les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi adopté en 2017 par la CAPI.

Pour 2023, plusieurs axes de travail sont évoqués :

### **2.2.2. Matinale de l'emploi**

Du fait des tensions actuelles sur l'emploi, et dans l'objectif de mettre en visibilité la situation complexe de l'emploi sur le territoire, une Matinale autour de l'emploi sera organisée en 2023, avec l'association du PLIE de la CAPI et de Pôle emploi, pour présenter les chiffres actualisés de l'emploi sur le territoire et échanger avec les entreprises sur leurs enjeux. Le but étant de lever les freins à l'accueil et l'embauche de publics éloignés de l'emploi.

Dans cet objectif, les cibles seraient les acteurs des communautés professionnelles Ressources Humaines, Direction de site et Exploitation en y associant les agences d'emploi.

### **2.2.3. Accompagnement PLIE**

Les bénéficiaires du PLIE, du RSA et de la Mission Locale (Contrat Engagement Jeunes) seront conviés à un temps fort (format Matinale) comprenant :

- Une visite d'entrepôt commentée
- Un temps d'échanges avec des opérationnels au sein de l'entreprise avec, si possible, des mises en pratique au travers de tests d'aptitude et de jeux

### **2.2.4. Développer les stages d'immersion, PMSMP. Création d'un Groupe de travail « entreprises »**

Le Pôle d'Intelligence Logistique participe également à la mise en relation entre des sites logistiques et des profils en recherche d'immersion, stage et alternance grâce à ses PUSH Emploi – Alternance – Stage envoyés régulièrement aux entreprises.

Pour aller plus loin, il est proposé de lancer un groupe projet afin de pouvoir développer les stages d'immersion / PMSMP en relation avec les entreprises de la filière, et avec le soutien de Pôle emploi. L'objectif est de recenser les entreprises prêtes à accueillir des stages en immersion des bénéficiaires du PLIE. Ce travail nécessite de mettre à plat les pratiques des entreprises en termes d'accueil de stagiaires afin de partager les bonnes pratiques favorisant le maintien des stagiaires dans la filière sur d'autres modalités de contrat et d'évoquer la possibilité de fixer avec les entreprises des dates précises pour l'accueil des stagiaires.

### **2.2.5. Création capsules vidéos « Belles histoires »**

Pour mettre en visibilité les belles réussites d'insertion des bénéficiaires du PLIE accompagnés par la CAPI, le Pôle réalisera des vidéos courtes de témoignages pour une diffusion sur les réseaux sociaux (LinkedIn, mais aussi Instagram, FaceBook..). La CAPI identifiera les belles histoires à valoriser.

Le soutien de la CAPI prend la forme d'un soutien financier pour le temps passé sur ces actions.

## 2.3 Logistique durable

*Objectifs : le Pôle d'Intelligence Logistique mène de nombreuses démarches visant à promouvoir et mettre en œuvre des pratiques plus durables chez les acteurs de la chaîne logistique, que ce soit en termes de sobriété énergétique et décarbonation des activités logistiques et du transport, de l'optimisation de la gestion des déchets, ou d'aménagement durable (sobriété foncière, biodiversité). Il s'agit notamment de la démarche Ligne Verte, du projet Entrepôt Durable 2025, ou encore de l'action Optimisation des Déchets. Les réflexions autour de la logistique urbaine sont également travaillées dans ce cadre. Ces démarches font écho aux objectifs de développement et d'aménagement durables portés par la CAPI.*

Le Pôle propose d'accompagner les entreprises du territoire à engager leur transition écologique et énergétique. Pour cela :

### 2.3.1 Optimisation de la gestion des déchets

Le Pôle d'Intelligence Logistique a mis en place depuis 2017 une action collective (animation de groupes de travail collectifs et accompagnements individuels) autour des enjeux de la gestion des déchets pour les logisticiens. Financé dans le cadre de la convention entre la CAPI et la CCI Nord Isère, l'accompagnement individuel a été déployé auprès de 26 établissements depuis 2018, dont 5 en 2022. Plutôt qu'un nouvel atelier collectif, le Pôle a, dans le cadre de ses matinales de la transition écologique, souhaité conclure l'année par un focus sur les obligations de la loi anti-gaspillage (Loi AGEC) et les opportunités pour les invendus non alimentaire désormais interdit à la destruction en valorisant le don comme solution efficace et disponible pour les entreprises du territoire.

Fort de tous ces accompagnements individuels, le Pôle d'Intelligence Logistique souhaite poursuivre l'animation de cette action et le déploiement de ces démarches aux côtés de la CCI Nord Isère en 2023, et propose de :

- Capitaliser davantage sur les bonnes pratiques identifiées et proposer de la montée en compétences collective par :
  - o La mise en place de retours d'expériences entreprises thématiques (gestion des déchets dangereux, négociation de mon contrat prestataire, formation de mes collaborateurs...),
  - o L'organisation d'actions de sensibilisations auprès des entreprises,
  - o La présentation d'exutoires locaux, disponibles et durables.
- Accentuer la recherche de synergies collectives autour de trois gisements identifiés pour s'inscrire dans une logique d'écologie industrielle territoriale (EIT) :
  - o Le polystyrène (PSE) en augmentant ou dupliquant le modèle GXO/ENVIE ;
  - o La Glassine (dorsal d'étiquette) dont tout un travail de veille et de mesures de potentiels a été initié début 2022 ;
  - o Les consommables et produits de calages.

Le soutien de la CAPI prend la forme d'un soutien financier pour le temps passé par l'équipe du Pôle d'Intelligence Logistique sur ces actions, indépendamment du soutien financier apporté dans le cadre de la convention CCI Nord Isère/CAPI permettant de financer le temps de travail CCI Nord Isère.

### 2.3.2 Accompagnement aux réflexions en cours sur la décarbonation du transport de marchandises

La CAPI a lancé en 2021 une réflexion sur les besoins actuels et futurs du territoire et de ses entreprises en matière de stations d'avitaillement en carburants alternatifs (GNV et Hydrogène notamment).

Suite à l'évènement du 15 novembre 2022 sur les Mobilités lourdes et énergies alternatives et dans la continuité des échanges engagés depuis 2018 sur le sujet des carburants alternatifs, le Pôle renouvelle sa volonté d'accompagner la suite de ces travaux. Le Pôle d'Intelligence Logistique contribuera à la poursuite des réflexions engagés avec ses adhérents afin de partager avec la collectivité les besoins et enjeux des logisticiens / transporteurs, de questionner les usages et de permettre l'échange d'expérience entre entreprises concernées par les même problématiques (Ex : mise en place des ZFE, inflation prix de l'énergie, mix énergétique déployé, politique volontariste de renouvellement de flotte).

Pour réduire l'impact environnemental de ses adhérents, le Pôle privilégiera dans un premier temps, tout accompagnement au changement des pratiques et organisations de travail.

### **2.3.3 Aménagement et entrepôts durables**

Face aux défis climatiques et aux évolutions règlementaires notamment la ZAN, la CAPI s'est donnée pour ambition d'optimiser et densifier son foncier économique, d'encourager le développement d'entrepôts plus durables et de contribuer à la transition énergétique. A cet effet, des réflexions et actions de sensibilisation seront menées avec des acteurs logistiques (chargeurs et prestataires) sur les perspectives de la logistique en hauteur et notamment les entrepôts à étages pour répondre à la rareté du foncier. Cela pourra se concrétiser sous forme de matinale et/ou visites des plateformes sur étages existantes.

## **2.4 Promotion et animation territoriale**

*Objectifs : le Pôle d'Intelligence Logistique a pour mission d'animer et de fédérer les acteurs locaux de l'ensemble de la filière logistique. Il a gagné au fil des ans une légitimité qui lui permet d'être vecteur du développement de la filière sur le territoire. La CAPI appuie cette mission en ce qu'elle contribue à la valorisation d'une filière d'excellence et moteur du développement sur le territoire, ainsi qu'à l'attractivité de l'écosystème territorial et plus globalement à la promotion du territoire de la CAPI.*

### **2.4.1 Promotion**

Afin d'améliorer l'offre de services proposée aux entreprises de logistique du territoire, la CAPI et le Pôle d'Intelligence Logistique mettent en place des échanges réguliers de contacts qualifiés, permettant réciproquement au Pôle d'Intelligence Logistique de prospecter de nouvelles entreprises et à la CAPI de mieux déployer son offre de services auprès des adhérents du Pôle implantés sur le territoire.

La CAPI et le Pôle d'Intelligence Logistique peuvent collaborer sur le développement d'outils de communication communs, comme cela a été le cas pour la réalisation d'une cartographie du Parc international de Chesnes pour promouvoir le pôle de services poids lourds en 2018.

Dans leurs actions de communication, la CAPI et le Pôle d'Intelligence Logistique font référence, dès que pertinent, aux actions entreprises par l'autre partenaire en lien avec le territoire, participant ainsi à sa promotion et à la promotion de la filière logistique sur le territoire.

Le soutien de la CAPI prend la forme de soutien financier pour du temps passé sur l'animation de cette thématique ainsi que pour le développement d'outils de communication.

### **2.4.2 Animation**

Le Pôle d'Intelligence Logistique organise plusieurs rencontres réseaux au cours desquelles il est proposé à la CAPI d'être visible : présence de logos, invitation à une prise de parole politique, etc.

Le Pôle d'Intelligence Logistique peut être invité aux temps forts organisés par la CAPI, et notamment aux instances communautaires pertinentes selon les sujets travaillés ensemble, par exemple la commission économie.

Le Pôle d'Intelligence Logistique relaie auprès de ses adhérents les différents évènements et actions organisés par la CAPI, permettant ainsi une meilleure implication des entreprises dans les projets du territoire.

### **Article 3 : Engagements du Pôle d'Intelligence Logistique et de la CAPI**

Le Pôle d'Intelligence Logistique s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ses moyens pour conduire le plan d'action présenté à l'article 2.

Le Pôle d'Intelligence Logistique s'engage par ailleurs à informer la CAPI de toute modification substantielle intervenant durant l'année.

### **Article 4 : Soutien de la CAPI en 2023**

La CAPI participera au financement du Pôle d'Intelligence Logistique par le biais d'une subvention de 40 000 € :

- Dont 25 000 € pour la convention générale ;
- Dont 15 000 € pour l'organisation spécifique de la Biennale de la logistique 2023

### **Article 5 : Modalités de versement**

Pour 2023, le versement de la subvention interviendra en trois fois et de la manière suivante :

- 60%, soit 24 000 € après la signature de la convention
- 20%, soit 8 000 € en juin 2023
- le solde, soit 8 000 € en fin d'année, sur présentation d'un bilan détaillé des actions menées par le Pôle d'Intelligence Logistique en 2023.

La mise en paiement des sommes dues au titre de la présente convention se fera sur demande écrite de l'association et sur présentation du RIB du compte à créditer.

Le montant du solde sera versé en fonction de la réalisation des actions.

Les financements non consommés sur un axe peuvent se reporter sur un autre (fongibilité des financements en fonction des résultats des actions).

### **Article 6 : Communication**

Dans la mesure du possible, la signature ou le vote de la présente convention de partenariat font l'objet d'une communication spécifique et partagée par le Pôle d'Intelligence Logistique et la CAPI (communiqué de presse, conférence de presse ou autre).

La CAPI communiquera sur ce partenariat sur ses différents supports de communication (magazine « ICI l'Agglo », site internet...).

Le logo de la CAPI sera intégré dans les documents de communication du Pôle d'Intelligence Logistique en tant que partenaire institutionnel participant au fonctionnement du réseau. Le Pôle d'Intelligence Logistique validera l'intégration du logo auprès de la CAPI préalablement à toute diffusion.

Le Pôle d'Intelligence Logistique mettra en ligne sur son site internet un lien vers le site web de la CAPI, une présentation du Parc international de Chesnes accompagnée d'une fiche téléchargeable ainsi que tout autre information ou support de communication de la CAPI en lien avec la filière logistique et l'immobilier logistique.

### **Article 7 : Pilotage du partenariat, évaluation et bilan**

La CAPI participe aux instances de gouvernance du Pôle d'Intelligence Logistique (conseil d'administration, bureau) en tant qu'invité permanent.

Des temps d'échanges réguliers sont organisés afin de partager les projets en cours du Pôle d'Intelligence Logistique et de la CAPI, permettant d'identifier en amont de nouvelles pistes de collaboration et ainsi de renforcer le partenariat. Le temps passé pour le suivi et le pilotage de la convention est intégré au soutien financier global tel qu'évoqué à l'article 4.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des actions proposées dans cette convention, un temps annuel formalisé de concertation et d'échange sur le développement du plan d'action du Pôle d'Intelligence Logistique sera organisé, associant le Président du Pôle d'Intelligence Logistique et un représentant politique de la CAPI.

Le Pôle d'Intelligence Logistique s'engage à transmettre en fin d'année à la CAPI un bilan détaillé des actions menées et se tient à disposition pour venir présenter ses actions en Commission économie. Le Pôle d'Intelligence Logistique s'engage à transmettre à la CAPI, après leur approbation, son rapport annuel d'activité ainsi que ses comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés par un expert-comptable.

### **Article 8 : Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2023. Elle pourra être modifiée par avenant. La présente convention peut être résiliée par les parties signataires avec un délai de prévenance de 2 mois.

Fait en deux exemplaires, à l'Isle d'Abeau, le

Pour la CAPI  
Monsieur Jean PAPADOPULO  
Président

Pour le Pôle d'Intelligence Logistique  
Monsieur Thomas DAUDRÉ-VIGNIER  
Président